

COMPTE RENDU
de la réunion ordinaire du Conseil Municipal
de Châteauneuf-sur-Cher du 23 Mai 2017

L'an deux mil dix-sept le seize mai, Nous William PELLETIER, Maire de Châteauneuf-sur-Cher, avons convoqué individuellement chacun des membres du Conseil Municipal à siéger à la mairie de Châteauneuf-sur-Cher, lieu ordinaire de ses séances, le vingt-trois mai deux mil dix-sept.

Le vingt-trois mai deux mil dix-sept à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-sur-Cher, convoqué le seize mai deux mil dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur William PELLETIER, Maire.

Conformément à l'article L2121-18 du code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents M. William PELLETIER, Mme Marie-Christine SOUPIZET, M. Gilles COMBAUD, Mme Ghislaine CHAPIER, MM. Pascal LANDOIS, Jean-Claude MAURIN, Mmes Nadine BLANCHARD, Annick FORGEAT, M. Denis JOUANIN, M. Rémy DESBOIS, Mme Florence PIERRE, MM. Fabien BEGASSAT, François GAMBADE, Nicolas BROQUEREAU.

Était excusée Mme Elisabeth GUERIN pouvoir à M. GAMBADE

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. François GAMBADE a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à dix-huit heures trente minutes.

Après lecture et adoption à l'unanimité du procès verbal de la séance du 2 Mai 2017, Monsieur le Maire propose de retirer de l'ordre du jour l'objet « Aménagement de la Place Jean Thévenot » qui sera évoqué lors d'une prochaine réunion. Le Conseil Municipal passe ensuite à l'ordre du jour.

Immeuble de M. DABERT

Monsieur le Maire rappelle le courrier daté du 10 Avril 2017 dans lequel la société d'avocats représentant M. DABERT demande à la commune d'effectuer en urgence les travaux préconisés par le Cabinet SIERA (construction d'un radier, confortement et remise en état du mur), il donne lecture du courrier de l'assureur de la collectivité dans le cadre de sa mission d'assistant juridique, il informe qu'il a également consulté Maître RAINIS. M. DABERT accepterait de vendre sa propriété cadastrée section AC 165 et 166 au prix de 82 500 € net vendeur. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de se porter acquéreur et de signer un compromis de vente qui autorisera l'accès au site pour un nettoyage du lieu actuellement en état d'abandon. Maître RAINIS sera chargé de la vente et le Conseil autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette acquisition.

Heures complémentaires et supplémentaires du personnel communal

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de rémunérer les heures complémentaires et supplémentaires des agents de la collectivité effectuées depuis le 1^{er} Janvier 2017.

Monsieur le Maire informe de l'augmentation des demandes de cartes nationales d'identité sécurisées et de passeports (seules 12 mairies du département sont équipées du Dispositif de Recueil), propose d'augmenter le temps de travail de l'adjoint administratif chargé de cette mission.

Subvention au profit du budget annexe Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dans son article 6015

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder au **virement de crédit** suivant sur le budget principal 2017 de la commune:

-Chapitre 65 Article 6574 (Subvention de fonctionnement ZAC des Perrières) + 765€

-Chapitre 011 Article 615221 (Entretien des bâtiments publics) – 765€

Puis il procède au vote de **crédits supplémentaires** sur le budget ZAC des Perrières de l'exercice 2017 :

-Chapitre 21 Article 2188 en opération dépense non affectée (Autres immobilisations corporelles) + 765€

-Chapitre 16 Article 168741 en opération recette non affectée (communes membre du groupement) + 765€

Renouvellement et révisions de baux locatifs communaux

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le bail d'un local professionnel sis 11 Rue de la Chaussée à M. Eric GUELLE, kinésithérapeute. Le loyer mensuel en cours sera réévalué en application de l'indice de référence des loyers (IRL).

Monsieur le Maire informe que le bail du logement communal sis 4 Résidence Saint Lazare à Venesmes prévoit la révision du loyer le 15 Juin 2017. Considérant qu'il n'est pas prévu de travaux d'amélioration de l'habitat dans ce logement, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas réviser le loyer.

Affaires diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modalités pour déroger aux **Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)**. L'adjoint d'animation exerçant les fonctions de directeur des NAP rappelle dans un courrier le manque de personnel qualifié suite au détachement pour stage d'un agent territorial.

Mme CHAPIER propose de réunir la commission des NAP le 6 Juin prochain.

A la prochaine rentrée scolaire, deux **services de restauration** seront mis en place pour satisfaire toutes les demandes d'inscription à la cantine scolaire.

M. MAURIN demande pourquoi **l'école de musique de Lignièrès** est subventionnée par la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher à hauteur de 70€ par enfant et pas celle de Châteauneuf-sur-Cher.

Le Conseil Municipal valide le **nouveau logo de Châteauneuf-sur-Cher** avec une majuscule à « Cher » et un tréma sur « Châteauneuf », rappelant que l'idée est de l'insérer en pied de page en complément du blason de la commune.

M. BROQUEREAU évoque de nouveau les **arbres morts le long de la route goudronnée de l'Île** qui mène à Boissereau, il conviendrait de les enlever rapidement. L'information sera transmise à la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher.

Monsieur le Maire confirme le **forage** à 70 mètres de profondeur pour un débit de 4,5 m3 à proximité du stade de football au lieu-dit l'Île.

Le Conseil Municipal décide la **constitution d'un fond de caisse** de 50€ pour faciliter le rendu de la monnaie aux clients du complexe des eaux vives.

La séance est levée à 21h15.